



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04135

Numéro SIREN : 510 816 804

Nom ou dénomination : 4 R

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2012 sous le numéro de dépôt 99725



1209983001

DATE DEPOT :	2012-10-30
NUMERO DE DEPOT :	2012R099725
N° GESTION :	2009B04135
N° SIREN :	510816804
DENOMINATION :	4 R
ADRESSE :	4 rue Rougemont 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/10/01
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	

4R

09B4135

Société à responsabilité limitée au capital de 250.000 euros
Siège social : 4 rue Rougemont, 75009 Paris
510 816 804 RCS PARIS

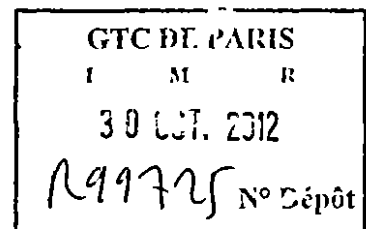
VB du 1/10/12

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} OCTOBRE 2012**

Le 1^{er} octobre 2012,

A 19 heures,

Au siège social,



La société SUD INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 3.846,40 euros, dont le siège social est situé au 18 rue Louis Haussmann, 78000 Versailles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 510 667 173,

Associé unique de la société 4 R,

Représentée par Monsieur Emmanuel REYNIER, en sa qualité de co-gérant,

Déclare être appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement d'enseigne ;
- Pouvoir pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il est également constaté la présence de Madame Valérie CHAUCHAT, co-gérante de la société.

L'associé unique constate que sont à sa disposition les documents suivants :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des décisions proposées ;
- les statuts de la société.

La gérance donne lecture de son rapport, puis l'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Changement d'enseigne

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de modifier l'enseigne de la société et d'adopter celle de « SACRE FRENCHY ! », aux lieu et place de « LE CLIPPERTON ».

SECONDE DECISION

Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

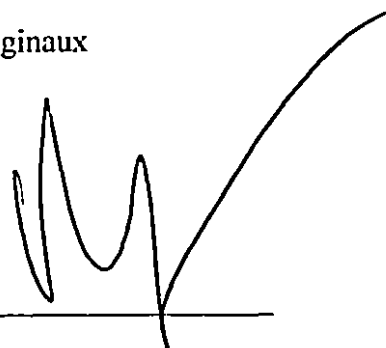
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et le nouveau co-gérant.

Fait à Paris,

Le 1^{er} octobre 2012,

En cinq originaux

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping upward stroke, positioned above a horizontal line.

Pour la société SUD INVEST
Monsieur Emmanuel REYNIER